

Mairie de Saint-Germier



République Française  
Département  
Haute - Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER**

**SEANCE DU LUNDI 22 AVRIL 2024**

*Convocation du  
Affichage du*

**OBJET : Délibération 2024-12**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 20 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

**Présents :** AMILHAT GROLLIER Isabelle - BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - DAVANT Dominique - ESCRICH-FONS Esther - HEDIN Philippe - --

**Absents excusés :** FONS Alizée - GAYON Céline - ROUQUET Gérard

**Procuration :** ROUQUET Gérard a donné procuration à ESCRICH FONS Esther

**Secrétaire de séance :** BARBE Cécile

***RENOVATION DES MURS DE L'EGLISE***  
***2<sup>ème</sup> phase***

Madame expose que le bas des murs de l'église de Saint Germier avait été enduits au ciment il y a de plusieurs décennies, malheureusement cette réalisation a provoqué de nombreux désordres :

- Salpêtre
- Humidité dans les murs suites aux remontées capillaires,
- Peintures très abîmées

A l'origine, ce bâtiment avait été maçonné avec un enduit à base de terre, de chaux et de sable. D'après les avis de professionnels, il convient de revenir sur des matériaux initiaux pour la conserver et éviter de continuer à la dégrader.

Pour cela, Madame le Maire a sollicité trois artisans mais n'a obtenu que deux devis :

ENTREPRISE	HT	TVA 20 %	TTC
SAS AMBIANCE et COULEURS Daniel BOUSQUET	8020,00	1604,00	9624,00
BACQUEVILLE	7065,00	1413,00	8478,00

Après avoir étudié les deux devis, Madame le maire propose au conseil municipal de procéder au vote,  
Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le devis :

- Daniel BOUSQUET « SAS AMBIANCE et COULEURS » pour un montant de **8020,00 euros HT** soit 9624.00 euros TTC,
- De solliciter des subventions auprès du :
  - o Conseil Départemental de la Haute Garonne (au taux maximum de 40 %)
- D'autoriser Madame le MAIRE à signer tous les documents relatifs à ces travaux et à la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental 31..

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant deux mois sur le site internet de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Germier,  
le 22 avril 2024

Madame ESCRICH FONS Esther  
Maire

Madame BARBE Cécile  
Secrétaire de séance



Délibération N°2024-12  
Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 09  
Présents : 06  
Absents excusés : 03  
Procuration : 01  
Votants : 07